

TARIFS CENTRES DE LOISIRS

A partir du 1er septembre 2011

1er enfant en âge de fréquenter les accueils de loisirs				
Tranches	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Forfait midi
de 0 à 300,99€	10,00	8,00	4,50	3,30
de 301 à 500,99€	11,00	9,00	5,00	3,98
de 501 à 700,99€	13,00	11,00	6,00	4,36
de 701 à 900,99€	14,00	12,00	6,50	4,72
de 901 à 1 200,99 €	15,00	13,00	7,00	5,07
au dessus de 1 201 €	16,00	14,00	7,50	5,15

2e enfant en âge de fréquenter les accueils de loisirs				
Tranches	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Forfait midi
de 0 à 300,99€	9,00	7,20	4,05	3,30
de 301 à 500,99€	9,90	8,10	4,50	3,98
de 501 à 700,99€	11,70	9,90	5,40	4,36
de 701 à 900,99€	12,60	10,80	5,85	4,72
de 901 à 1 200,99 €	13,50	11,70	6,30	5,07
au dessus de 1 201 €	14,40	12,60	6,75	5,15

3e enfant en âge de fréquenter les accueils de loisirs				
Tranches	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Forfait midi
de 0 à 300,99€	8,10	6,48	3,65	3,30
de 301 à 500,99€	8,91	7,29	4,05	3,98
de 501 à 700,99€	10,53	8,91	4,86	4,36
de 701 à 900,99€	11,34	9,72	5,27	4,72
de 901 à 1 200,99 €	12,15	10,53	5,67	5,07
au dessus de 1 201 €	12,96	11,34	6,08	5,15

4e enfant et plus en âge de fréquenter les accueils de loisirs				
Tranches	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Forfait midi
de 0 à 300,99€	7,29	5,83	3,29	3,30
de 301 à 500,99€	8,02	6,56	3,65	3,98
de 501 à 700,99€	9,48	8,02	4,37	4,36
de 701 à 900,99€	10,21	8,75	4,74	4,72
de 901 à 1 200,99 €	10,94	9,48	5,10	5,07
au dessus de 1 201 €	11,66	10,21	5,47	5,15

EXTERIEURS COM COM
Tarifs applicables avec majoration de 30 %

Majoration (retard)

Majoration (non

PRIX x 2	PRIX x 2	PRIX x 2	PRIX x 2	PRIX x 2
5,00				

MODALITES
D'INSCRIPTION

Si la famille n'a pas remis un dossier complet d'inscription, l'enfant ne pourra être ni reçu ni gardé au sein des services

MAJORATIONS

LE NON RESPECT DES DELAIS D'INSCRIPTION IMPLIQUE UNE MAJORATION DE 5 EUROS/ EN CAS DE DEPASSEMENT DE L'HORAIRE DE FERMETURE DES LOCAUX LE TARIF DU SERVICE UTILISE SERA DOUBLE

CAS SPECIFIQUES

POUR LES PARENTS AYANT DES HORAIRES PARTICULIERS SI UN JUSTIFICATIF EST FOURNI LES DELAIS POURRONT ETRE REDUITS APRES ETUDE PAR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

TOUTE DEMANDE SPECIFIQUE DOIT ETRE ACCOMPAGNEE D'UN JUSTIFICATIF (ex enfant malade, contrainte professionnelle...)